



Montréal, 3 août 2022

*Transmis électroniquement*

**Monsieur Claude Doucet**

Secrétaire général

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Ottawa (Ontario) K1A 0N2

**Objet : Observations de l'AQPM à l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2022-182**

Monsieur le secrétaire général,

L'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) regroupe, représente et conseille plus de 160 entreprises québécoises de production indépendante en cinéma, télévision et web, soit la vaste majorité des entreprises québécoises produisant ou coproduisant pour tous les écrans, en langue française et en langue anglaise.

Le 6 juillet dernier, le Conseil a publié un appel aux observations sur la modification du traitement des coûts liés aux métrages d'archives dans le cadre de la certification des émissions canadiennes. Les membres de l'AQPM représentent donc une grande partie de la clientèle concernée par la proposition.

L'AQPM est bien aux faits de l'origine du changement récemment intégré aux pratiques du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) puisqu'elle fait partie des organismes qui ont à plusieurs reprises porté cette demande à son attention. Tel qu'évoqué par le CRTC dans l'appel aux observations, la demande provient d'un besoin exprimé par le secteur de la production documentaire dont le recours fréquent à du matériel d'archives, parfois acquis de sources étrangères, désavantageait les producteurs par rapport à la limite de coûts engagés hors Canada permise dans le cadre d'une production. Certains ont même déjà dû renoncer à concrétiser des projets pour cette raison. Bien que l'enjeu ait été soulevé en lien avec la production documentaire, la modification apportée par le BCPAC est également applicable aux autres genres de production.

Ainsi, l'AQPM a pris part au processus de consultation mené par le BCPAC en février 2022 et elle y a exprimé son avis favorable. L'Association s'est réjouie de l'adoption de la modification par le BCPAC en avril suivant.



**Conséquemment, l'AQPM confirme son appui à l'initiative du Conseil qui souhaite lui aussi introduire la même modification à son processus de certification des émissions canadiennes. Pour que celle-ci puisse avoir son plein effet, nous souhaitons qu'elle entre en vigueur dans les meilleurs délais.**

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink that reads 'H. Messier' followed by a horizontal line.

Hélène Messier, présidente-directrice générale, AQPM

Fin du document